

Interpellation de Jean-Luc HEES, PDG de Radio France, sur la création d'une antenne locale de France Bleu à Saint-Etienne – 17 novembre 2010

M. Régis Juanico. Le contrat d'objectifs et de moyens de Radio France prévoit de compléter le maillage territorial des antennes locales qui couvrent actuellement entre 70 et 72% de la population. Après Le Mans en 2010 et Toulouse en 2011, peut-on espérer que Saint-Étienne soit la prochaine station locale, sachant qu'il s'agit de la quatorzième ville la plus peuplée de France, que son agglomération comprend 400 000 habitants et qu'elle rayonne sur les bassins de vie de Roanne et du Puy ? Saint-Étienne, ce ne sont pas que des événements sportifs, c'est aussi le dynamisme économique et la création, avec des événements culturels majeurs, comme la Biennale internationale du design, qui débute dans deux jours !

M. Jean-Luc Hees. J'en viens à France Bleu. Il existe actuellement 42 stations locales, bientôt 43 ; nous espérons en installer une 44^e à Saint-Étienne, où il existe une fréquence disponible. Leurs audiences sont assez dissemblables, mais nous tentons d'y remédier. Le plan stratégique mis en œuvre, avant mon arrivée, sous la houlette de la directrice de France Bleu de l'époque, a permis d'homogénéiser les produits et les grilles. C'est ainsi que l'on gagnera des parts de marché.

Non, je ne pense pas que le maillage de France Bleu soit satisfaisant. Si l'on paye des impôts pour bénéficier d'un service, on doit y avoir accès. La région Midi-Pyrénées est un cas d'école. Il est de ma responsabilité de faire avancer les choses, mais il est de la responsabilité de la représentation nationale de m'y aider. La concurrence est vive, et des intérêts privés se dressent pour nous empêcher d'arriver dans certains endroits. C'est pourquoi nous avons besoin de l'aide des élus – et le maire de Saint-Étienne, que je viens de rencontrer, semble l'avoir compris. Une station en plein exercice représente 26 emplois et coûte 2,5 millions d'euros par an : vu la situation des finances publiques, il est difficile de les trouver – et encore, je ne me plains pas, comparativement à d'autres services publics ! Il faut donc trouver des solutions.

**Question d'Actualité à Xavier Bertrand sur la politique de l'emploi du Gouvernement
– 22 décembre 2010**

M. Régis Juanico. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, avec 700 000 chômeurs supplémentaires depuis le début de la crise en 2008, la politique de l'emploi du Gouvernement est un **échec cuisant**.

Selon une étude parue la semaine dernière, 43 % des jeunes hommes et 37 % des jeunes femmes sont au chômage dans les zones urbaines sensibles, c'est-à-dire dans **nos quartiers populaires**.

Face au drame du chômage de masse, **vous restez les bras ballants**. Pis, la plupart des décisions que vous prenez jouent contre l'emploi. Je citerai **trois exemples récents**, tirés du budget pour 2011.

- Premier exemple, vous venez de décider la **suppression de 1 800 postes** à Pôle Emploi, **pénalisant ainsi gravement les demandeurs d'emploi**, au moment où les moyens humains pour les accompagner font cruellement défaut.

Deuxième exemple, vous avez annoncé la **suppression de 130 000 contrats aidés** par rapport à l'année 2010. Ce faisant, vous allez aggraver la précarité d'un **public déjà fragilisé** et mettre en péril de nombreuses associations et collectivités qui emploient ces contrats aidés.

Troisième exemple, la suppression de **quinze points d'exonérations de charges sociales pour les particuliers employeurs et les associations d'aide à domicile menace 20 000 emplois familiaux**, selon la branche professionnelle. Là aussi, le risque est grand de voir des **associations qui créent de nombreux emplois** disparaître purement et simplement.

En matière d'emploi, vous persistez à mener une **politique inefficace, à contretemps**, faite de **mesures homéopathiques**, alors que la situation exige des politiques vigoureuses et volontaristes. En 1997, les comptes sociaux étaient en équilibre, monsieur Bertrand, et les Français se souviennent que nous avons mis en œuvre le **dispositif des emplois-jeunes**. **Le bilan a été très positif**, puisque **350 000 emplois ont été créés** dans les collectivités et le monde associatif. Au terme des cinq années que dureraient ces contrats, **87 % des jeunes ont vu leur emploi pérennisé**.

Monsieur le ministre, qu'attendez-vous pour mettre en place un dispositif aussi efficace ? Quand allez-vous enfin **agir pour les millions de Français sans emploi, en particulier les jeunes** ?

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé. Monsieur le député, vos arguments ne sont pas sérieux et vous le savez. Si vous voulez être pris au sérieux, il faudrait indiquer que, si, depuis 2008, le chômage a progressé – c'est vrai, il a grimpé de 33 %, vous auriez pu le dire –, il a également augmenté en Espagne, au Royaume-Uni, et je ne parle même pas des États-Unis.

Vous donnez le sentiment que la crise n'aurait frappé que la France. Or, vous savez pertinemment qu'il n'en est rien. Tout comme vous savez, parce que vous connaissez ces dossiers, que la France a mieux résisté que d'autres pays – mais, cela, vous avez omis de le préciser, à moins que vous n'en ayez pas eu le temps.

Une chose est certaine, c'est que le projet de budget prévoit que le nombre des emplois aidés sera, en 2011, supérieur à ce qu'il était en 2009.

Nous en avons 330 000 ; il y en aura 340 000. Mais peut-être est-ce parce que vous n'avez pas voté ce budget que vous ne connaissez pas les chiffres !

La vérité, c'est que nous nous donnons les moyens de ramener vers l'emploi ceux qui en sont éloignés depuis bien longtemps. Nous mettons notamment davantage encore le cap sur l'alternance. Avec Nadine Morano, nous avons commencé à rencontrer les partenaires sociaux : pas un seul d'entre eux ne nous dit non lorsque nous proposons d'aller plus loin dans ce domaine, afin d'améliorer le financement, d'élever les objectifs, de simplifier et de valoriser l'alternance, notamment parmi les jeunes.

Nous verrons si vous continuez à critiquer matin, midi et soir, ou si vous décidez de nous accompagner dans notre action en faveur de cette cause nationale qu'est l'emploi des jeunes.

Débat sur la Proposition de Loi du Groupe Socialiste "Prendre des mesures d'urgence en faveur des villes et des quartiers en difficulté" – 12 mai 2011

Article 5

M. le président. La parole est à M. Régis Juanico, premier inscrit sur l'article.

M. Régis Juanico. Nous défendons donc – nous l'avons vu avec l'article 4 – une nouvelle géographie des zones prioritaires, simplifiée, avec un zonage unique, afin d'assurer une meilleure efficacité de la politique de la ville.

Cependant, l'établissement d'une cartographie nouvelle n'est pas un but en soi : cette politique de la ville renforcée doit s'accompagner d'un volet humain et social construit autour de ce que nous avons appelé, dans l'article 5 de cette proposition de loi, les « contrats de promotion sociale et territoriale ». Ceux-ci auraient tout aussi bien pu s'appeler les « projets sociaux de territoire », vieille expression de la politique de la ville.

Certes, vous l'avez répété, les contrats urbains de cohésion sociale ont été prolongés jusqu'en 2014. Mais je veux me faire l'écho des inquiétudes des élus locaux sur leur financement : dans les cinquante-trois communes de l'agglomération stéphanoise, la dotation de l'État est en baisse de 24 % par rapport à 2010 ; la contribution du conseil général est en baisse de 40 %, et je le regrette ; le conseil régional et l'agglomération maintiennent, eux, leurs crédits. Le nombre de quartiers de l'agglomération classés comme prioritaires, notamment en catégorie I, diminue. Cela crée beaucoup d'inquiétudes.

Nous souhaitons que la durée des « contrats de promotion sociale et territoriale » corresponde à celle d'un mandat municipal, avec une phase initiale de préparation et de concertation ; nous proposons également d'élargir le champ d'intervention de ces contrats, afin d'inclure le volet de rénovation urbaine.

M. le président. La parole est à M. Régis Juanico, inscrit sur l'article 12

M. Régis Juanico. Cet article pose la question de l'avenir du dispositif des zones franches urbaines. Sur ce point, monsieur le ministre, Éric Raoult devait, je crois, vous faire des propositions à la fin du premier trimestre : je ne sais pas si vous avez avancé sur ce dossier ; nous serions contents d'avoir connaissance de quelques pistes au moins car, à l'approche de la fin de l'année 2011, les inquiétudes de tous les acteurs – élus, habitants et entreprises – augmentent.

Les zones franches urbaines ont fait l'objet de nombreuses études et analyses. Leur bilan est plutôt positif mais relativement mitigé en fonction des territoires considérés.

À cet égard, je prendrai l'exemple de la zone franche urbaine de Montreynaud dans ma circonscription, à Saint-Etienne, qui compte 8 000 habitants, sur une centaine d'hectares, avec 450 entreprises et plus de 1 500 salariés concernés. Dans ce quartier où le chômage des jeunes est supérieur à 40 % et le taux de précarité l'un des plus importants du département, le bilan pour l'emploi est plutôt positif puisque, aujourd'hui, grâce à la clause d'embauche locale, ce sont plus de 30 % des habitants de ce quartier qui bénéficient de ce dispositif, contre 18 % dans les années 2005-2006.

Il s'agit maintenant de savoir comment pérenniser les ZFU pour que le problème de l'emploi dans les zones urbaines sensibles, qui est le problème numéro un, en particulier celui des jeunes, puisse être pris à bras-le-corps. C'est cette question que nous souhaitons poser, à l'article 12, en demandant la prolongation du dispositif et en proposant, en lien avec la réforme globale de la géographie prioritaire, un nouveau système d'exonérations de cotisations sociales

et patronales qui concernerait les entreprises déjà implantées mais aussi les entreprises qui seraient créées.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Maurice Leroy, ministre. Je souhaite apporter une réponse à M. Juanico sur cette question importante que plusieurs orateurs ont évoquée.

M. Éric Raoult, à qui j'ai demandé de me remettre un rapport et de faire des propositions sur les zones franches urbaines, a sollicité un délai supplémentaire car il souhaite approfondir les concertations qu'il mène.

Ma conviction est, et je m'engage devant l'Assemblée Nationale, qu'il faudra prolonger le dispositif des zones franches urbaines.

Je vous demande donc de me laisser le temps d'examiner ce rapport et les solutions qu'il préconisera. De mon côté, j'y travaille, afin de faire des propositions au Premier ministre.

Je me souviens que, alors que j'étais commissaire du gouvernement aux côtés d'Éric Raoult, à l'époque ministre de la ville, beaucoup dénonçaient, et pas seulement sur les bancs de l'opposition, les effets d'aubaine de la création des zones franches urbaines. Certes, il y en a eu, mais le premier effet d'aubaine a été la création d'emplois dans des quartiers où il n'y en aurait jamais eu. Je me réjouis donc qu'un consensus se dégage sur ce dispositif.

D'ores et déjà, je peux vous indiquer que nous prolongerons les zones franches urbaines, cela ne veut pas dire toutes les zones franches urbaines, nous allons revoir le dispositif, mais nous le prolongerons.

<p align="center">Débat sur le bilan de la politique de la ville avec Maurice Leroy : question sur le sport dans les quartiers prioritaires – 1^{er} février 2011</p>
--

M. le président. La parole est à M. Régis Juanico.

M. Régis Juanico. Le volet sportif de la politique de la ville n'a pas été abordé dans notre débat. Monsieur le ministre, vous devez participer, jeudi prochain au Sénat, à un colloque sur l'éducation par le sport dans les quartiers prioritaires. À cette occasion vous sera présentée une étude sur le rôle des clubs sportifs dans les zones urbaines sensibles. Ce rapport, réalisé par l'Agence pour l'éducation par le sport et le Comité interministériel des villes, est inédit : cela faisait vingt-cinq ans que l'on n'avait pas évalué l'intérêt éducatif des pratiques sportives dans les zones urbaines sensibles. Il relève que, par-delà la très grande diversité des clubs dans les quartiers prioritaires, le secteur socio-sportif y reste très fragile, l'offre d'encadrement sportif faible et très limitée. Mais, surtout, il dresse le constat – que, tous, nous avons fait dans nos interventions, à propos du volet associatif – d'un épuisement des bénévoles, d'un déficit de renouvellement et d'une lassitude face à la paperasserie administrative des dossiers de demande de subvention.

Il fait un autre constat, celui d'un manque de reconnaissance des pouvoirs publics dans l'accompagnement des projets, et observe que des dispositifs assez ponctuels, comme les opérations « ville vie vacances », n'ont pas permis un travail dans la durée dans les quartiers prioritaires.

Ce rapport considère que trop rares sont les villes qui retiennent des critères socio-éducatifs dans l'attribution des subventions publiques, et que les clubs sportifs qui ont accès au financement de la politique de la ville sont trop peu nombreux.

C'est là le volet humain, social, du renouvellement urbain : comment pouvez-vous mieux reconnaître les acteurs sportifs sur le terrain et, surtout, améliorer leur formation ?

M. Leroy – Ministre : Enfin, je remercie Régis Juanico de son intervention, et en particulier d'avoir apporté une note sportive en cette fin de match, comme je remercie de leur patience les derniers athlètes en présence. (Sourires.) Ce n'est pas par hasard que je me rends au colloque du Sénat : c'est parce que je suis intimement convaincu qu'il faut mieux reconnaître le formidable rôle d'intégration que jouent les associations sportives dans la politique de la ville et dans la rénovation urbaine. Elles ne se contentent pas d'apporter un supplément d'âme. On pourrait d'ailleurs en dire autant de la culture ; si je n'en ai pas parlé – et je le regrette –, c'est parce que je venais répondre aux questions posées, mais je travaille sur ces sujets, en lien étroit tant avec Frédéric Mitterrand qu'avec Chantal Jouanno.

J'y insiste : les actions sportives de terrain jouent un rôle majeur d'intégration républicaine dans ces quartiers. Je constate enfin que les députés de la Loire sont toujours très attentifs aux questions sportives...

Question d'Actualité de Régis Juanico sur la pénibilité du travail - 4 mai 2011

Monsieur le Ministre Xavier Bertrand,

Ma question porte, après celle de Jean-Marc Ayrault, sur la pénibilité au travail. Permettez-moi d'y associer en hommage, notre ami Patrick Roy, qui s'est beaucoup battu sur ce dossier et sur celui de l'amiante.

Monsieur Bertrand, pour votre gouvernement, la pénibilité c'est un peu comme la prime à 1000 euros dans les entreprises : plus les jours passent... et plus le nombre de salariés qui peut en bénéficier se réduit à « peau de chagrin ».

A l'origine, le volet incapacité physique de votre réforme devait, selon vos chiffres, toucher 30 000 salariés, soit à peine 5% des 700 000 Français partant en retraite chaque année.

La DARES vient de publier une enquête qui montre que 35% des 50-59 ans, soit 3 millions de personnes déclarent avoir été exposés pendant 15 ans ou plus, à l'une des quatre pénibilités.

Les décrets d'application restrictifs que vous êtes en train de faire passer contre l'avis des syndicats, vont diminuer encore le nombre de bénéficiaires :

Premièrement, les salariés qui ont un taux d'incapacité entre 10 et 20% devront prouver, par eux-mêmes, devant une commission où ils ne seront pas représentés, une durée d'exposition à un facteur de pénibilité de 17 ans, bref un véritable parcours du combattant pour tous ceux qui voudront faire reconnaître leur incapacité.

Deuxièmement, les entreprises de plus de 50 salariés, celles de moins de 50 salariés n'étant pas concernées, auront l'obligation de négocier sur la pénibilité, que si plus de 50% de leur effectif est exposée à un risque, ce qui est un seuil très difficile voire impossible à atteindre

Ces décrets mesquins ferment un peu plus encore la porte aux mécanismes de compensation de la pénibilité au travail pour les salariés qui se trouvent floués.

Sur la pénibilité, Monsieur Bertrand, c'est vous qui êtes approximatifs et aux abonnés absents. Vous avez renoncé à vous attaquer à l'une des plus grandes injustices sociales dans ce pays : l'inégalité devant l'espérance de vie.

Pour notre part, si nous l'emportons en 2012, nous nous engageons à revenir sur ces mesures injustes et à prendre en compte réellement la pénibilité au travail par un mécanisme de départs anticipés pour les salariés exposés.

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé. Je ne savais pas que mes mots avaient visé juste ; je ne savais pas que vous vous étiez senti visé. Si vous me permettez, je vous dirai que, pour parler de ces sujets, encore eût-il fallu que vous fassiez, vous, des propositions. Vous n'en avez jamais fait.

M. Régis Juanico. C'est faux ! Nous en faisons !

M. Xavier Bertrand, ministre. Pourquoi, d'ailleurs, quand vous parlez de pénibilité, n'abordez-vous pas la prévention de la pénibilité ? Est-ce que cela ne vous semble pas un véritable sujet ? Nous parlons, nous, de la façon dont nous voulons accompagner la santé des salariés ; nous voulons éviter de poser seulement la question de la compensation et de la réparation. Nous en avons parlé lors de la réforme des retraites, et nous continuons à en parler avec un texte consacré à la médecine du travail qui sera bientôt présenté.

Qui a pris l'engagement qu'il y aura, au 1er janvier, une pénalité financière si les négociations sur la pénibilité n'ont pas été engagées ? Ce n'est pas l'argent que cela peut rapporter qui m'intéresse ; je veux simplement que chacun s'y mette, pour que l'on puisse trouver des solutions.

Pensez-vous que nous sommes à même de juger comment on peut compenser, ou prévenir, la pénibilité dans telle ou telle entreprise ? Je crois aux vertus du terrain ; je crois aux partenaires sociaux ; je crois au dialogue social ; et c'est de cette façon que l'on peut apporter des solutions.

Les solutions ne viendront certainement pas des déclarations péremptoires de ceux qui n'ont jamais rien dit, jamais rien fait, jamais rien démontré en matière de justice sociale ou de réforme des retraites.

Interpellation de Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale, sur l'insécurité à l'école
- 5 mai 2011

M. Régis Juanico. Une des principales insécurités qui touche aujourd'hui l'école tient à la mise sous tension et sous pression que vous lui imposez. Il y a d'abord cette frénésie très déstabilisante d'annonces qui ne sont jamais suivies d'effets. Il y a ensuite la diminution des effectifs de l'éducation nationale, alors que tous les spécialistes de la violence en milieu scolaire s'accordent à reconnaître que la prévention passe plus par des solutions humaines que par des solutions techniques. Or, vous diminuez le nombre d'adultes formés présents dans les établissements. Le département de la Loire verra ainsi la suppression de 24 postes dans le premier degré, dont l'essentiel sont des postes hors classe – autrement dit des personnels spécialisés dans la lutte contre l'échec scolaire, en particulier ceux des RASED, avec quatre suppressions de postes de maîtres E, dont une à l'école Paganini dans le quartier de Montreynaud à Saint-Etienne, qui touche une enseignante à un an de la retraite !

Nous avons par ailleurs évoqué, lors d'une précédente audition, l'expérimentation de la présence de policiers ou de gendarmes référents dans 53 établissements de 11 académies. Comment étendre le dispositif alors que les effectifs de la police et de la gendarmerie sont en nette diminution depuis trois ans ? On en revient à la question des moyens...

M. le ministre. Monsieur Juanico, il y a aujourd'hui un policier ou un gendarme référent par établissement mais ils ne disposent d'un bureau que dans 53 d'entre eux et, s'ils sont ainsi mieux intégrés à l'équipe pédagogique, ils ne s'y tiennent bien évidemment pas en permanence. Nous allons évaluer leur action et, si le retour d'expérience est favorable, nous n'hésiterons pas à étendre le dispositif.

Débat sur l'Emploi et la formation des Jeunes – 12 mai 2011

M. le président. La parole est à M. Régis Juanico.

M. Régis Juanico. Ma question porte sur les contrats aidés. Bien qu'ils ne leur soient pas réservés, les contrats aidés constituent un mode d'accès privilégié à l'emploi pour de nombreux jeunes.

Dans le secteur marchand, la moitié des bénéficiaires du contrat initiative emploi sont des jeunes. Ils représentent 20 % des bénéficiaires du contrat d'accompagnement à l'emploi.

Les contrats aidés jouent un rôle crucial au service de la vie associative, en particulier dans les quartiers défavorisés, mais aussi dans la bonne marche des services publics assurés par les collectivités locales ou l'éducation nationale.

À la fin de l'année 2010, votre politique erratique de stop and go concernant le nombre de postes disponibles pour de nouvelles embauches ou des renouvellements a eu des conséquences très déstabilisantes pour les structures employant des contrats aidés.

En 2011, vous avez fait le choix de sacrifier les contrats aidés en prenant trois décisions incompréhensibles.

Premièrement, par rapport à l'an dernier, vous avez décidé de diminuer de 25 % le nombre de contrats aidés, de 400 000 à 340 000 pour les CAE et de 120 000 à 50 000 pour les CIE. D'ici à 2013, la baisse programmée dans vos projets de loi de finances est de 50 %.

En février, le Président de la République a annoncé 60 000 contrats aidés supplémentaires, mais il a oublié de préciser que ces contrats sont ciblés à destination des bénéficiaires du RSA socle sous la responsabilité des conseils généraux et que ce sont ces derniers qui devront assurer l'essentiel de la prise en charge.

Deuxièmement, vous avez décidé de faire passer l'aide de l'État pour la prise en charge des contrats aidés de 90 % à un taux moyen de 70 % : les contrats aidés sont donc moins attractifs sur le plan financier.

Troisièmement, vous avez décidé de réduire la durée des contrats aidés qui, pour l'essentiel aujourd'hui, sont ramenés à vingt heures par semaine pour une période de six mois souvent non renouvelable, ce qui est un non-sens par rapport aux objectifs de formation et d'accompagnement pour les bénéficiaires, mais aussi une aberration pour le fonctionnement au quotidien des structures qui accueillent ces contrats aidés, sans visibilité suffisante pour l'avenir.

Monsieur le ministre, je peux le constater chaque jour dans le département de la Loire : du fait de vos décisions, de nombreuses associations, clubs sportifs, centres sociaux, structures d'éducation populaire ou amicales laïques, dont la survie dépend des contrats aidés auxquels ils ont de moins en moins accès aujourd'hui, font face à des difficultés insurmontables. Qu'allez-vous faire pour répondre au cri d'alarme de ces acteurs associatifs de terrain ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Xavier Bertrand, ministre. Ce n'est pas tout à faux, ni tout à fait vrai, monsieur Juanico. (Sourires.)

Vous connaissez les chiffres par cœur et le sujet sur le bout des doigts, monsieur le député, mais, dans ces conditions, il faut tout dire. Vous n'ignorez pas qu'en 2010, il s'agissait d'un dispositif de cœur de crise. Dans mon département, l'Aisne, on comptait 6 100 contrats aidés pour l'année. Au 15 octobre, les compteurs ont été arrêtés à 5 950 ; il en restait 150 jusqu'à la fin de l'année. La

gestion de l'année dernière ne représente donc pas pour moi le modèle à suivre, je le reconnais.

M. Régis Juanico. C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Xavier Bertrand, ministre. C'est pourquoi j'ai voulu donner de la visibilité. Certains, qui n'aiment pas le Gouvernement, ont eu beau jeu de déclarer que c'était la fin des contrats aidés, d'autant que des élections approchaient.

En vérité, la gestion de stop and go a été désastreuse. Aussi, ai-je voulu, en ce début d'année, donner davantage de visibilité. Nous avons aujourd'hui plus de contrats aidés qu'avant la crise. Deux enveloppes complémentaires ont été votées : 50 000 contrats aidés voulus par l'État – le Président de la République l'a annoncé au mois de mars – dont le financement est assuré par 500 millions d'euros. J'ai en outre proposé 60 000 contrats aux conseils généraux, qui sont des contrats cofinancés par l'État et le conseil général – mes fameux 467 euros pour un chômeur de longue durée au RSA par rapport aux 400 euros en cas de cofinancement.

S'agissant du coût moyen, il est vrai que pendant la crise, tout était quasiment couvert parce que les associations ne pouvaient pas faire face. Aujourd'hui, le taux moyen est de 70 %. On arrive à une durée moyenne de huit mois et demi en tenant compte des prolongations possibles. Nombreuses sont celles qui font l'objet d'une prolongation de six mois.

En revanche, j'admets qu'il y a un recentrage sur les chômeurs de longue durée. J'ai à assumer à la fois le chômage des jeunes et celui des chômeurs de longue durée, mais les contrats aidés ne sont pas exclusivement réservés aux chômeurs de longue durée ou alors j'aurais fait une erreur en répondant à M. Gille que les missions locales pouvaient en prescrire. Les contrats aidés sont également destinés aux jeunes.

Au demeurant, je souhaiterais que les conseils généraux – dont je connais, au moins pour la moitié d'entre eux, l'orientation politique – jouent le jeu. Cela en vaudrait la peine.

Le département de Seine-Saint-Denis par exemple, madame Buffet, n'en finançait aucun. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais s'il en cofinçait plus, je serais content. Et si le Val-de-Marne s'y mettait, cela ne me déplairait pas non plus. Il est indispensable que tous les départements y participent. Le cofinancement aide les chômeurs de longue durée au niveau du RSA et rend service à l'ensemble de l'emploi dans notre pays. Lorsqu'une association ne peut pas financer un différentiel de 5 ou 10 % du montant d'un contrat aidé, quel avenir propose-t-on aux personnes recrutées ? Elles ne vont pas rester quarante-deux ans en contrat aidé ou avec des emplois à vingt heures.

Les collectivités locales et les associations doivent leur tenir un langage de vérité. Elles doivent être guidées par le souci de leur mettre le pied à l'étrier par le biais de la formation.

On ne peut que se réjouir de l'existence des contrats aidés, mais l'on peut aussi se dire qu'en raison d'une participation moindre de l'État, on peut en couvrir davantage. En tout état cause, les contrats aidés permettent de ramener les chômeurs de longue durée vers l'emploi.

S'agissant du secteur non marchand, c'est plus facile. Je pense aussi au secteur marchand lorsque je parle d'aider à mettre le pied à l'étrier, et il n'y a pas d'effet d'aubaine. Dans le secteur privé, cela a aussi du sens.

**Intervention lors de l'examen du Projet de loi de Finances Rectificatives - 8 juin 2011
(réforme de l'ISF)**

Depuis quatre ans, la majorité nous répète que les caisses sont vides et l'argent rare ; mais, si les caisses sont vides, c'est parce que vous les avez vidées, délibérément et méthodiquement. La raréfaction de l'argent public, vous l'avez organisée en asséchant les recettes financières. Les déficits publics que nous connaissons aujourd'hui, à l'échelle européenne, mais aussi nationale, s'expliquent non par des dépenses inconsidérées ou qui s'envoleraient, mais par un affaiblissement des recettes fiscales.

Premièrement, vous avez fait de l'État un État résiduel : la révision générale des politiques publiques, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, l'affaiblissement des mécanismes de solidarité et de protection sociale. Ainsi, vous avez volontairement affaibli les outils de la politique publique en vidant les caisses de l'État.

Deuxièmement, vous avez transféré les charges financières aux collectivités locales (APA, PCH, RSA, réforme de la taxe professionnelle...).

Troisièmement – nous en revenons à l'enjeu essentiel de notre débat –, vous avez maintenu et organisé une forme d'inégalité fiscale et sociale au profit des ménages les plus riches sous la forme d'une fiscalité de classe. Voilà pourquoi nous souhaitons maintenir le barème de l'ISF.

Il est au moins un domaine dans lequel le Président de la République aura fait preuve d'une très grande cohérence depuis son élection en 2007 : il a débuté son quinquennat dans l'indignité et l'injustice, il le terminera dans l'indignité et l'injustice, avec ce cadeau fiscal fait aux ménages les plus riches. Celui-ci est d'autant plus choquant qu'il sera accordé au moment où les Français subissent une politique d'austérité sans précédent : déremboursements de médicaments, hausses de taxes, augmentation exponentielle de charges à cause, notamment, de la hausse des prix de l'énergie. Jean-Paul Delevoye rappelait récemment dans son rapport qu'entre 12 et 15 millions de ménages peinent à boucler leur budget et terminent chaque mois avec un excédent ou un déficit de 50 euros.

Votre réforme est d'autant plus choquante que le pouvoir d'achat des Français régresse – vous leur demandez sans cesse de nouveaux efforts, de se serrer la ceinture, de consentir de nouveaux sacrifices – et que les inégalités de patrimoine explosent – les 500 000 Français les plus riches disposent d'une fortune, en moyenne, de 4,4 millions d'euros. Selon d'autres chiffres, qui viennent d'être révélés, 10 % des ménages les plus riches détiennent 62 % du patrimoine, soit un patrimoine moyen d'1,1 million d'euros.

Comme l'a souligné fort brillamment Pierre-Alain Muet, vous comprendrez qu'un cadeau de 175 000 euros en moyenne pour des contribuables qui disposent de 16 millions d'euros de patrimoine, choquera de nombreux Français en difficulté.

Je rappelle que le manque à gagner pour le budget de l'État atteindra 2 milliards d'euros. Vous imposez là une nouvelle purge aux caisses de l'État et vous vous montrez d'ailleurs très cohérents à cet égard depuis 2002. Vous ajoutez à l'inconséquence de votre politique une forme d'irresponsabilité...

Intervention lors de l'examen de la Proposition de loi sur la taxation des transactions financières - 9 juin 2011

Mes chers collègues,

Le 8 mars 2011, le Parlement européen adoptait un rapport appelant à la création d'une taxe sur les transactions financières. Hier encore, ce même parlement a adopté le rapport de la commission spéciale sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union européenne durable après 2013 visant à réitérer cet appel. Malgré l'opposition incompréhensible, de la Commission européenne, plusieurs États membres se sont engagés à avancer sur ce thème. Aujourd'hui, ce sont les partis socialistes européens dans leur ensemble qui portent ce projet que nous défendons en même temps que nos collègues allemands du SPD au Bundestag. La cause progresse et nous sentons bien que c'est le moment ou jamais d'avancer.

Nous proposons une taxe réaliste de 0,05 % portant sur toutes les transactions financières au niveau de l'Union européenne. C'est une mesure salubre de rééquilibrage sur le plan fiscal alors que le secteur financier est plus faiblement taxé que les autres secteurs, tels les revenus du travail ou le secteur productif.

Nous pouvons le constater chaque jour, deux ans et demi après le début de la crise : les difficultés économiques et sociales frappent durement des millions de personnes dans les vingt-sept États membres de l'Union. Les citoyens européens souffrent des politiques brutales d'austérité d'inspiration libérale qui font des dégâts considérables en matière de cohésion sociale : 7 millions d'Européens ont perdu leur emploi depuis la fin de l'année 2008. La croissance au sein de l'Union européenne en souffre.

Nous avons le devoir d'agir pour sortir de cette impasse, il y va de l'intérêt de l'Europe et de ses habitants : nous devons trouver de nouvelles marges de manœuvre politiques et financières. La responsabilité du secteur financier dans la crise n'est plus à démontrer. Citons quelques chiffres pour montrer à quel point ce secteur est aujourd'hui déconnecté des évolutions de l'économie réelle. Le volume des transactions financières a crû cinq fois plus vite que le PIB depuis 1950. Chaque jour, 4 000 milliards de dollars s'échangent sur le marché des changes. Le montant des transactions financières internationales a doublé depuis 2002 ; cette hausse vertigineuse provient en grande partie de la multiplication des prises de positions spéculatives aux fins de profit et ne relève pas à titre principal du financement des activités de production ou des échanges de biens et de services.

Or que s'est-il passé entre 2008 et 2010 ? Les aides en faveur du secteur financier, essentiellement sous forme de garanties, se sont élevées à 4 589 milliards d'euros, soit l'équivalent des PIB de la France et de l'Allemagne réunis. En 2008 et 2009, les aides publiques concrètement versées au secteur financier ont atteint près de 500 milliards d'euros. Dans le même temps, la baisse des recettes fiscales des États a eu pour conséquence directe le creusement des déficits publics, qui conduit toujours plus de pays à subir les attaques spéculatives de ces mêmes marchés financiers. Cette situation totalement ubuesque affaiblit les États et affecte directement les peuples de l'Union.

La création d'une taxe sur les transactions financières répond donc à un double impératif de souveraineté et de justice. Un impératif de souveraineté d'abord. La taxe appliquée aux transactions financières au sein de l'Union européenne rapporterait 200 milliards d'euros. Nous proposons que ces nouvelles recettes soient affectées aux budgets des États membres pour qu'ils retrouvent les

marges de manœuvre nécessaires à leur indépendance à l'égard des marchés, mais aussi pour qu'ils conduisent des politiques publiques robustes en matière de solidarité, de services publics, d'investissements dans les infrastructures ou les secteurs innovants. Le principe européen de subsidiarité offrira aux États le libre choix de l'affectation des produits de cette taxe, y compris celui de les reverser au budget européen. Un impératif de justice ensuite. Comment ne pas comprendre les peuples qui manifestent en Espagne, en Grèce et ailleurs quand les mesures d'austérité frappent exclusivement les secteurs productifs ou la protection sociale ? Les services publics et les mécanismes de solidarité sociale sont plus menacés que jamais, bien qu'ils n'aient rien à voir avec la crise financière.

En conclusion, le citoyen européen sera le premier bénéficiaire de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, laquelle aura trois effets vertueux. D'abord, elle accroîtra la transparence du secteur financier et en garantira la moralisation. Ensuite, elle exercera un effet dissuasif sur certains mouvements spéculatifs. Elle réduira ainsi considérablement les risques auxquels certains organismes bancaires exposent encore aujourd'hui leurs clients : trop souvent, l'épargne de ces derniers alimente les opérations spéculatives de ces établissements. Enfin, elle permettra de créer de nouvelles recettes budgétaires pour financer des politiques volontaristes en matière d'industrie, d'emploi et de lutte contre la pauvreté, ainsi que des investissements à long terme dans l'économie réelle. Elle offrira ainsi aux États la possibilité d'innover pour mieux protéger leurs citoyens d'éventuelles futures secousses. Je vous appelle donc, mes chers collègues, à approuver largement la proposition de résolution présentée par Pierre-Alain Muet au nom de notre groupe.

**Intervention lors de l'examen de la Proposition de loi sur le décrochage scolaire
- 9 juin 2011**

L'accueil des jeunes enfants dans une structure éducative adaptée est une condition essentielle à la réussite scolaire et constitue un outil majeur de lutte contre les inégalités sociales. Si 10 % d'une génération est concernée : en dix ans, c'est l'équivalent d'une génération qui aura subi l'échec scolaire, avec un coût significatif, sur les plans économique et social, pour l'ensemble de la société.

L'article 1er de cette proposition de loi s'attaque aux racines du décrochage scolaire par la détection et la prévention, et en établissant la scolarité obligatoire dès trois ans. Nous voulons faire de l'école maternelle une priorité de l'éducation nationale, ce qu'elle n'est plus puisque vous en avez fait, monsieur le ministre, après votre prédécesseur M. Darcos, une variable d'ajustement.

Dès 2007, le Haut conseil de l'éducation dressait ce constat inquiétant : « Quatre écoliers sur dix, soit environ 300 000 élèves, sortent du CM2 avec de graves lacunes. Près de 200 000 d'entre eux ont des acquis fragiles et insuffisants en lecture, écriture et calcul. Plus de 100 000 n'ont pas la maîtrise des compétences de base dans ces domaines. » Toutes les études sérieuses, ainsi que les retours d'expérience que nous avons de la communauté éducative, démontrent les bienfaits d'une scolarisation précoce. L'analyse de l'étude internationale Pisa 2009 révèle que « les élèves qui ont suivi un enseignement pré-primaire tendent à être plus performants. Cet avantage est le plus marqué dans les systèmes d'éducation où l'enseignement pré-primaire dure longtemps, où le ratio élève-enseignant au niveau pré-primaire est faible et où les dépenses publiques par élève à ce niveau sont élevées. »

Dans le cadre du comité d'évaluation et de contrôle, avec mon collègue Michel Heinrich, député des Vosges, nous avons auditionné beaucoup d'experts, nationaux et internationaux, sur la performance des politiques sociales en Europe, et tous nous disent qu'il faut investir massivement dans les services publics de la petite enfance, en particulier dans l'école maternelle, qui est un lieu d'apprentissage fondamental du langage, du vocabulaire, de la socialisation et du vivre ensemble, mais aussi un mode de garde complémentaire financièrement accessible à de nombreuses familles, en particulier à des femmes qui souhaitent continuer à travailler.

M. le ministre a indiqué qu'il n'était pas opposé à l'article 1er mais qu'il avait des doutes quant au coût financier pour les collectivités locales, s'agissant des locaux et de l'accueil. Cela nécessite discussion. Pour être, la plupart d'entre nous, des élus locaux, nous savons qu'il s'agit d'investissements sociaux majeurs, des investissements d'avenir et d'intérêt général. Les collectivités locales ont tout intérêt à investir massivement dans ce service public de la petite enfance et dans l'école maternelle.

M. le ministre nous a également opposé la concertation avec la communauté éducative. Chiche, monsieur le ministre ! Mettez ce sujet dans la concertation ! Ce serait étonnant de la part de quelqu'un qui passe son temps à mettre sous tension le système éducatif par des changements permanents qui ne sont pas concertés. Faites-le : mettez cette question, avec celle des rythmes scolaires, en débat !

Question à Jacques Delors en Commission des affaires européennes - 7 avril 2011

Régis Juanico : Ma question concerne la solidarité à l'égard des Européens les plus fragiles ou les plus pauvres. Vous avez été à l'origine, en 1987, du Programme européen d'aideaux plus démunis (PEAD), qui permet aujourd'hui aux associations de solidarité telles que les Restos du cœur ou les Banques alimentaires de redistribuer les surplus agricoles de l'Union à 13 millions de personnes dans une vingtaine de pays. Ce programme est régulièrement remis en cause, notamment par l'Allemagne et par le Royaume-Uni. Pensez-vous qu'il soit menacé dans le cadre de la renégociation de la PAC ?

Jacques Delors : J'en viens au PEAD, dont on pourrait presque dire qu'il a été institué par un coup d'État. En 1987, les excédents agricoles étaient considérables. J'ai donc fait prendre par la Commission, qui a le pouvoir de gérer les excédents, la décision de les donner aux Restos du cœur et aux associations oeuvrant dans le même sens. On ne l'a pas porté à mon crédit, mais je le comprends fort bien : Coluche, c'est tout de même autre chose que Delors ! Bien évidemment, certains gouvernements souhaitent revenir sur cette décision— et ils le feront. La plupart des pays européens, en effet, n'aiment pas l'agriculture. Or l'agriculture, c'est aussi la France ! Durant les dix années que j'ai passées à la Commission, j'ai souvent été raillé parce que je défendais l'agriculture, et notamment la petite agriculture. Il faut savoir qu'aujourd'hui, il y a plus de pauvres dans les zones rurales que dans les zones urbaines, même périphériques. Les habitants des premières sont en effet contraints de prendre leur voiture pour aller travailler, ce qui leur coûte facilement 400 ou 500 euros par mois, pour ne prendre que cet exemple

Question à Hervé Gaymard en Commission des affaires européennes - 29 juin 2011

M. Régis Juanico. Le programme européen d'aide aux personnes les plus démunies (PEAD), créé en 1987, bénéficie à treize millions de personnes de vingt pays d'Europe. Son budget, qui assure 25 % des ressources financières des associations de solidarité va passer de 513 millions d'euros à 113 millions, à la suite de la plainte de l'Allemagne qui argue que ce programme a perdu tout lien avec la PAC. Est-ce un combat déjà perdu ou peut-on espérer qu'un minimum de solidarité sera maintenu ?

M. Hervé Gaymard, co-rapporteur. C'est l'honneur de l'Europe d'avoir découplé l'aide alimentaire de l'existence de surplus agricoles, au contraire des Etats-Unis. Le Président de la République s'est opposé à la diminution des crédits pour le PEAD, ce qui est également la position de notre groupe de travail, ce qui figure dans la proposition de résolution.

Question d'Actualité de Régis Juanico sur les retraites – 5 juillet 2011

M. Régis Juanico. Monsieur le ministre, jusqu'où irez-vous dans la régression sociale et les mauvais coups portés aux salariés ? Ce matin, contre l'avis des syndicats et avec l'appui du MEDEF, vous venez d'annoncer pour les générations nées à partir de 1955 l'allongement de la durée de cotisation à 41,5 ans pour obtenir une retraite à taux plein. Cette décision intervient quelques jours seulement après l'entrée en vigueur de la loi repoussant l'âge légal de départ à la retraite et la disparition d'un acquis social historique : la retraite à soixante ans.

Les Français vont devoir cotiser trois mois de plus – 166 trimestres – et attendre quatre mois supplémentaires après soixante ans pour pouvoir partir à la retraite. Les salariés les plus modestes, les femmes, les jeunes vont payer au prix fort le cumul de ces deux mesures injustes.

Lors de la présentation de votre réforme en juin 2010, le Gouvernement évoquait un passage à 41,5 ans de la durée de cotisation, mais à l'horizon 2020. Vous avez donc trompé les Français. Ce n'est pas la première fois : vous avez déjà menti sur l'allocation équivalente retraite pour les 30 000 demandeurs d'emploi de moins de soixante ans qui ont suffisamment cotisé mais n'ont pas atteint l'âge légal ; vous vous étiez engagé à reconduire ce dispositif, vous l'avez supprimé. Vous avez également menti sur la pénibilité au travail, en publiant un décret d'application restrictif, qui concernera très peu de salariés ; ceux qui ont une incapacité physique entre 10 et 20 % devront prouver devant une commission qu'ils ont été exposés à des risques professionnels pendant dix-sept ans... un véritable parcours du combattant.

Le Président de la République nous a expliqué qu'avec sa réforme le problème des retraites était réglé. En fait, rien n'est réglé, la réforme est injuste, financée à 92 % par les salariés. Elle n'est pas viable, et vous annoncez déjà un nouveau train de mesures dès 2013.

Si la gauche l'emporte l'an prochain, nous reviendrons sur toutes ces injustices ! Alors, monsieur le ministre, ma question est simple : sur les retraites, quand allez-vous cesser d'abuser les Français ?

Mme Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Monsieur le député, ce que je retiens de vos propos, c'est que le parti socialiste oscille entre démagogie, mensonges, angoisse et irresponsabilité ! Je ne sens pas de gêne dans vos propos, et pourtant il y aurait de quoi ! N'étiez-vous pas gêné, quand certains de nos concitoyens, après avoir cotisé 44 ans, devaient attendre l'âge de soixante ans pour partir à la retraite ? Or qui a mis en place le dispositif des carrières longues ? C'est cette majorité et le gouvernement de François Fillon !

Sans doute avez-vous la mémoire courte, monsieur le député, car vous n'avez procédé à aucune réforme des retraites dans notre pays. En 1993, vous n'avez pas voté la réforme portée par Édouard Balladur ; en 1997, vous aviez promis à nos concitoyens que, de retour aux affaires, vous reviendriez sur la réforme : ce ne fut pas le cas !

Nous ne faisons qu'appliquons strictement la loi. La vérité est que nous avons sauvé le système de retraites des Français. C'est une vérité qui vous dérange, car vous n'avez jamais eu le courage de prendre en compte les évolutions démographiques, la progression de l'espérance de vie, pour mener à bien la réforme des retraites.